

Avenant N ° 1

au Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution d'électricité pour une Installation de Production de puissance > 36kVA raccordée en Basse Tension

**N° 660428, PRM 50034100990498 pour le site SOLAIRE
PHOTOVOLTAIQUE**

I034-GAEC PECH D'AMONT_SiteProductionMorale

ENTRE

SAS LA RENTIE, Société par actions simplifiée au capital de 12000 euros dont le siège social est sis LA RENTIE - 46120 STE COLOMBE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAHORS sous le numéro 849 949 185, représentée par **Monsieur David BOURRET**, Gérant, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée le Producteur,

D'UNE PART,

ET

Enedis, Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 444 608 442, représentée par **Madame Cécile MOZER**, Directrice Régionale Nord Midi Pyrénées, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée Enedis,

D'AUTRE PART,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat < Partie =, ou ensemble < Parties =.

OBJET

Le présent avenant a pour objet d'apporter une modification au Contrat d'Accès au Réseau de Distribution N° 660428, ayant pris effet le 29/03/2021.

Cette modification, effectuée conformément aux Conditions Générales, porte sur : **Changement de Raison Sociale.**

Les Parties sont convenues de modifier les Conditions Particulières dudit CARD par la voie du présent avenant N ° 1.

En conséquence, l'article 1, 4.2 et 8 des Conditions Particulières du contrat CARD précité est supprimé et remplacé par les stipulations suivantes :

1. Élection de domicile

1.1. Raisons Sociales

SAS LA RENTIE LA RENTIE 46120 STE COLOMBE	Enedis Tour Enedis 34, place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex
---	---

1.2. Interlocuteurs et adresses de correspondance pour le présent contrat

SAS LA RENTIE LA RENTIE 46120 STE COLOMBE À l'attention de : Monsieur David BOURRET	Enedis Sud Ouest - Agence Grands Producteurs ACI : A001 - MAR-BP 20301 31003 TOULOUSE CEDEX 6 À l'attention de : Madame Inès MOREL
--	---

1.3. Interlocuteur et adresse de correspondance pour la facturation

Monsieur DAVID BOURRET SAS LA RENTIE - LD LA RENTIE - 46120 STE COLOMBE Tél : 0685670922 Courriel : david.bourret02@orange.fr

1.4. Interlocuteur et adresse de correspondance pour les aspects techniques

Monsieur Frédéric RUBAUD FERMES DE FIGEAC - ZA RIBAUDENQUE - 46120 LACAPELLE MARIVAL Tél : 0565408271 Fax : 0565409268 Courriel : pv@fermesdefigeac.coop
--

1.5. Site

Le Site objet du présent contrat est I034-GAEC PECH D'AMONT, dont le SIRET est 849 949 185 00015 et dont le code activité est 3511Z.

L'adresse du Site est :

LD COMBELONGUE 46120 LABATHUDE

4.2. Modalités d'accès aux données de comptage

Conformément à l'article 3.2.2 des Conditions Générales, le Producteur opte pour les choix suivants :

4.2.1. Prestations de comptage de base

Le Producteur a souhaité bénéficier de données de comptage sous la forme d'index. Ces données lui sont transmises mensuellement par Enedis à l'adresse électronique suivante :

- david.bourret02@orange.fr

8. Facturation et paiement

8.1. Mode et délai de règlement des factures

Le Producteur a opté pour un paiement par chèque. Le règlement intervient dans les 15 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, dans les conditions prévues à l'article 9.2 des Conditions Générales.

8.2. Désignation du destinataire des factures

Le Producteur a opté pour la réception directe de sa facture.

Toutes les autres clauses des contrats CARD, Convention de Raccordement et Convention d'Exploitation, demeurent inchangées.

Le présent Avenant vaut pour Avenant N° 1 au CARD Injection BT N° 660428, à la convention de Raccordement et à la Convention d'Exploitation du site Photovoltaïque I034-GAEC PECH D'AMONT.

DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à la date de 30/09/2021.

Fait en trois exemplaires signés électroniquement conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, dont un exemplaire est conservé par le tiers garant de la validité et de l'intégrité de l'acte.

Conformément à l'article 1127-3 alinéa 2 du Code civil, les Parties déclarent expressément déroger et ne pas faire application des alinéas 1° et 5° de l'article 1127-1 du Code civil et de l'article 1127-2 du même code.

Pour le Producteur	Pour Enedis
Monsieur David BOURRET Gérant	Monsieur Vincent ALBET Chef de Pôle ARD Par délégation de Madame Cécile MOZER Directrice Régionale Nord Midi-Pyrénées
A _____, le _____ (signature et cachet du Producteur)	A _____, le _____ (signature et cachet d'Enedis)